

M. Cooper: Monsieur le Président, je n'ai pas particulièrement envie de répondre au député. Je voudrais plutôt parler des observations que vous avez faites après mon intervention. C'est donc une observation sur les observations de la présidence, et vous avez dit que vous vouliez envisager tous les aspects de la procédure.

Je tiens à faire savoir que, en tant que gouvernement, nous serions heureux qu'une décision précise qu'une motion ne peut pas être mise à l'ordre du jour par surprise, qu'il faut un préavis suffisant. De notre côté, nous serions très heureux d'accepter ce principe, si c'est bien le principe que défend l'opposition. En ce qui me concerne, c'est ce que je comprends.

M. le Président: Je pense avoir entendu assez de discussion. Le secrétaire parlementaire a émis, bien sûr avec une certaine habileté, une proposition qui ne dépasse pas entièrement les compétences de la présidence. Je me rends parfaitement compte que, selon le jour, il peut faire l'affaire d'un député ou de l'autre à la Chambre d'avoir un ordre du jour très clairement établi avant qu'un comité se réunisse. Je pense cependant avoir bien compris le problème de procédure. Je pense avoir bien compris également l'argument du secrétaire parlementaire. Je serai très prudent avant de m'aventurer trop loin dans cette voie.

Je vais résumer les faits pour que le public qui, après tout, a écouté tout cela comprenne exactement de quoi il est question ici. On a soutenu qu'il y avait eu atteinte aux privilèges des députés parce qu'un comité a été saisi d'une question autre que celle qui figurait sur l'avis de réunion adressé aux membres du comité.

La seconde question soulevée dans la discussion est celle de savoir si le président de Postes Canada comparaitra un jour devant le comité. Le porte-parole du gouvernement a établi très clairement à mon avis que ce qui est arrivé au comité n'empêchera pas cet homme de comparaître devant le comité. Je crois avoir bien compris ce qu'a dit le secrétaire parlementaire. Je ne veux pas que les députés pensent qu'à la suite de ce qui est arrivé, le président de Postes Canada ne comparaitra jamais devant le comité.

M. Boudria: Nous n'avons jamais dit ça.

M. le Président: Je pense que nous avons l'assurance du porte-parole du gouvernement que ce dernier n'a pas l'intention de faire en sorte que le président de Postes Canada ne compareisse pas devant le comité. Même si ça n'est peut-être pas la question de procédure dont nous discutons dans ce débat, pour autant qu'on en ait discuté, il est dans l'intérêt public de savoir quelle est la position

Initiatives ministérielles

du gouvernement sur ce point. Je vois le secrétaire parlementaire faire signe que j'interprète bien ses paroles.

L'argument sur lequel je dois me prononcer et que je vais examiner attentivement, est très intéressant et très fascinant. Le député de Burin—Saint-Georges l'a résumé très clairement, et les députés d'Ottawa—Vanier et de Glengarry—Prescott—Russell l'ont bien exposé. Je vais l'examiner très attentivement. Le secrétaire parlementaire a bien sûr lui aussi exposé à la Chambre certaines des implications de cet argument, et je vais les examiner elles aussi.

Je remercie les députés de leurs interventions.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 5 octobre 1989, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, et de l'amendement de M. Foster (p. 4314).

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, en tant que député de Cardigan et en tant qu'agriculteur qui a bénéficié du programme des paiements anticipés, je me réjouis d'avoir l'occasion de parler à la Chambre du projet de loi C-36 modifiant la Loi sur les paiements anticipés des récoltes.

Depuis le début de la trente et unième législature, nous avons vu le gouvernement démanteler les programmes agricoles dont les agriculteurs canadiens ont le privilège de bénéficier.

Le programme de paiements anticipés est une des nombreuses victimes des compressions effectuées par les conservateurs dans le domaine de l'agriculture. L'assaut se poursuit et forcera beaucoup d'agriculteurs à abandonner leurs terres. Le gouvernement n'a ni compassion ni sensibilité quand vient le temps de sabrer dans les programmes agricoles.